

Communiqué de presse du 27 mai 2016
#Artisanat / #Bâtiment / #Sapin2 #Communication

PROJET DE LOI #SAPIN2

La CAPEB soutient la campagne UPA pour aider les ministres à se recycler : Emmanuel Valls en plâtrier, Ségolène Royal en électricienne... A découvrir sur : www.maboxloisapin.fr

Paris, le 27 mai 2016 - Devenir artisan ne nécessiterait pas de qualification ? L'UPA, l'organisation représentative des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité, dont la CAPEB est membre fondateur, a décidé de prendre au mot le gouvernement et de montrer l'absurdité de l'article 43 du projet de loi Sapin 2 qui envisage de supprimer l'obligation de détenir une qualification professionnelle pour exercer un certain nombre de métiers de l'artisanat du bâtiment et plus généralement de l'artisanat. Une initiative saluée et promue par la CAPEB dès aujourd'hui à travers l'ensemble de son Réseau.

Patrick Liébus, président de la CAPEB et vice-président de l'UPA, déclare : « *Le projet de loi Sapin 2 s'attaque frontalement à l'artisanat, Première entreprise de France. Il prépare une dévalorisation de nos métiers, une dépréciation de la qualité des produits et des services et la perte des savoir-faire artisiaux qui font la renommée de notre pays à l'étranger. A terme, ce sera la dégradation de nos diplômes professionnels. Nous voulons aussi alerter les Français sur les dangers de la loi Sapin 2 pour le consommateur et dénoncer le mépris manifesté à l'égard des 400 000 jeunes qui misent actuellement sur l'apprentissage pour apprendre un métier qualifié et s'assurer un avenir. Je rappelle que les métiers de l'artisanat du bâtiment forment un tout et qu'ils ne peuvent être faire l'objet d'un « saucissonnage » en une succession d'activités, dont une partie serait des « activités complexes » nécessitant des qualifications et une autre partie serait des « activités simples » nécessitant aucun savoir-faire* ».

Comment faire comprendre au gouvernement que l'on ne s'improvise pas artisan ? En les prenant à leur propre jeu : à un an des présidentielles, l'UPA et la CAPEB invitent 6 ministres-phares du gouvernement à anticiper leur future reconversion. Il s'agit du Premier ministre Manuel Valls, Ségolène Royal, Najat Vallaud Belkacem, Michel Sapin, Myriam El Khomri et Emmanuel Macron. Ils vont recevoir aujourd'hui-même un kit personnalisé « Ma Box Loi Sapin ».

La mobilisation prévoit également un volet grand public qui s'appuie sur le slogan « *Avec #LoiSapin2, imaginez l'artisanat de demain* » et sur le site www.maboxloisapin.fr.

Patrick Liébus commente : « *Nous n'avons peut-être pas fait l'ENA, mais nous avons au minimum un CAP ! Imaginez Manuel Valls en plâtrier ou Ségolène Royal en électricienne ? Avec « Ma Box Loi Sapin », nous mettons au défi nos élites politiques de s'improviser artisan du bâtiment sans passer par la case qualification.* »

Aujourd'hui (mai 2016)...



... demain (mai 2017)



À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (1) lequel dénombre :

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 74 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.

** Ce chiffre (350 784) ne comprend pas les 129 899 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 96 708 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2015 »

La CAPEB est aussi sur Twitter : https://twitter.com/capeb_fr

Contacts presse

Hopscotch :

Baptiste Romeuf - Tél : 01 58 65 00 45 - bromeuf@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
